

## Loi sur la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG)

### Déclaration et prise de position de l'AD

L'AD, réunie le 19 septembre,

- Prend acte de la loi sur la nouvelle caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) votée par le parlement le 14 septembre 2012 ;
- Estime que la mobilisation du personnel (grève et manifestation du 13 septembre), organisée conjointement avec le SSP, a prouvé une belle résistance dans les circonstances actuelles et malgré une campagne de presse hostile ;
- Déploie l'attitude rigide de la majorité parlementaire qui n'a pas voulu se distancer du chantage exercé par le parti libéral ;
- Regrette que les amendements visant à faire respecter les termes de l'accord signé en juin 2011, soutenus par la fonction publique, le parti socialiste et, dans une certaine mesure, par le Conseil d'Etat, n'aient pas été entendus comme ils le méritaient, et remercie le rapporteur de la minorité, M. Roger Deneys, de sa pugnacité ;
- Dénonce l'attitude haineuse de certains élus de droite qui n'ont pas hésité à faire preuve de violences verbale et physique envers les manifestants rassemblés le 13 septembre devant le Grand Conseil ;
- Dénonce le cynisme de la majorité parlementaire qui, dans la foulée, refuse la levée du bouclier fiscal et d'autres privilèges fiscaux ;
- Relève que la loi sur la CPEG ne règle pas, et de loin, le financement des retraites futures, notamment compte tenu des crises boursières annoncées ;
- Estime que les risques liés au lancement d'un référendum sont importants et que, au vu du rapport de forces, de l'actuelle majorité parlementaire et du calendrier imposé par les contraintes fédérales, les chances d'arriver finalement à un projet de loi meilleur sont minces.

### Résolution

Considérant ce qui précède, l'AD se détermine de la manière suivante :

- Le Cartel **ne lancera pas de référendum** contre la loi sur la CPEG ;
- Le Cartel **ne soutiendra pas** un référendum si ce dernier est lancé par une autre entité ;
- Le Cartel estime toutefois que la lutte ne s'arrête pas là. Il **continuera à se battre** dans le cadre des discussions relatives au **règlement d'application** de la nouvelle loi, en particulier sur les mesures transitoires et la reconnaissance de la pénibilité pour les quelque 8 000 employé-e-s concerné-e-s ;
- Le Cartel **s'associera** à toute initiative visant à réformer en profondeur et dans le sens des intérêts des salarié-e-s le système du 2<sup>e</sup> pilier ;
- Le Cartel **s'oppose au système de capitalisation** qui démontre son coût ahurissant pour les collectivités publiques, au seul profit des milieux financiers et au détriment des salarié-e-s ;
- Le Cartel, par ailleurs, **établira très rapidement un cahier de revendications** relatif aux conditions de travail et en particulier aux aménagements en fin de carrière et aux garanties de protection et de salaire en cas d'incapacité de travail, situations qui concernent de plus en plus de salarié-e-s ;
- Le Cartel **demande le déblocage immédiat** des réévaluations de fonctions en cours, afin qu'elles soient mises en œuvre avant l'entrée en vigueur de la LCPEG ;
- Le Cartel **appelle à l'unité syndicale** et à la mobilisation du personnel face aux attaques contre les services publics ;
- Le Cartel **appellera le personnel aux prochaines élections cantonales** à sanctionner les partis et les élu-e-s qui dénigrent la fonction publique, coupent dans les prestations et sapent l'Etat au détriment de la population, en particulier des personnes les moins favorisé-e-s.

Résolution adoptée à l'unanimité (4 abstentions)

Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné

ADP-EPM • AGEEP • FAMCO • FAPCEGM-HEM • SIT • SPG • SPJ • UCESG • UFAC

Case postale 1765 – 1227 Carouge – CCP 12-10549-7 – www.cartel-ge.ch – 19 septembre 2012 – Bureau du Cartel : info@cartel-ge.ch